L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, rue 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE 21 MARS 1880

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Meschacebé* :

DÉMÉNAGEMENT. — Le *Meschacebé* va bientôt transférer ses bureaux à un point plus central de la paroisse, près du Pâgliss St-Pierre, dans l'ancienne maison d'école du 5e ward. Ce changement de localité était indispensable, car nos bureaux étaient trop éloignés du centre d'activité de la paroisse, et là nous serons à la portée du ferry et de la maison de coar.

Il avait été question de transporter aussi le bureau de poste de Bonne Carré dans le même local, qui est très vaste, et l'autorisation en a été demandée à Washington. Le département des postes n'y voit qu'une seule objection, c'est le paiement du loyer.

On sait que dans notre généreuse république, les bureaux de poste des campagnes sont installés partout où le directeur local peut les loger, que la direction générale ne se charge ni de fournir une bâtisse, ni de payer aucun loyer. Il faut que ce soit le directeur, généralement à peine rétribué, qui trouve un local, et c'est pour cette raison qu'en violation des règlements, les bureaux de poste sont presque partout tenus dans des cafés ou des magasins où une dame n'ose pas toujours se présenter. L'administration générale, priée de fournir un local à Bonnet-Carré, reste fidèle aux règles établies et se refuse donc à payer le loyer. Elle répond que c'est l'affaire des intéressés tant que les transactions du bureau ne justifieront pas d'un salaire d'au moins $1000 par an, et elle se contente de cette charmante réponse.

DÉCÈS. — Le jeune Adolphe Monts, frère de notre co-rédacteur, M. Lovincy Monts, et qui avait été victime de l'accident que nous nous avons raconté il y a quinze jours, a succombé samedi dernier à une attaque de tétanos. Il était âgé de vingt ans et quatre mois.

Lundi est morte une enfant de six mois de M. Adam Jacob et de dame Céleztine Charbonnet.

Nous empruntons au *Courrier de Houma* les informations suivantes :

Le mauvais temps que nous avons eu depuis une huitaine de jours, avait sérieusement fait craindre pour les récoltes. Mardi dernier, la température était tombée si bas que l'on craignait une gelée qui aurait fait un fort considérable, notamment aux cannes, mais à toute la végétation.

Heureusement, nous en avons été quittes pour la peur. Le temps paraît s'être remis au beau, et redevient doux.

Les cannes poussent, grandissent à vue d'œil, le maïs ne reste pas en retard, et montre aussi ses feuilles vertes. Les arbres fruitiers sont en fleurs; quelques-uns plus avancés ont déjà des petits fruits.

Le paccanier, qui est toujours à l'arrière-garde, n'a encore rien dit. Espérons qu'il ne laissera pas à nuire l'exemple commun; car sa première fleur est la signature autorisée qui annonce le printemps, jusque-là, on doit toujours craindre un retour du froid.

Une jeune fille de 20 ans, Mlle Mina Callahan, habitant à la station de Terrebonne, est morte mercredi dernier, des suites d'une imprudence qu'elle avait commise dans les circonstances suivantes :

Mardi dernier, se sentant atteinte d'une douleur dans l'estomac elle fut elle même, chercher un remède dans une petite pharmacie qu'elle possédait; ne sachant pas lire, elle se trompa de fiole, et alla prit du laudanum croyant que c'était du gingembre. Son malaise empirant au lieu de se calmer, ses amis voulurent envoyer chercher un médecin; mais elle refusa disant qu'elle se sentait mieux. Quelques minutes après, elle s'endormit et mourut pendant son sommeil.

On nous annonce la mort, à Raceland, paroisse Lafourche, de Mme Lépine, morte dans sa 95ème année.

On lit dans le *Pionnier*, de l'Assomption :

Le bayou a encore monté cette semaine et l'eau dépasse déjà de beaucoup le niveau du chemin. Les nouvelles de l'Ouest sont très alarmantes; la crue continue partout et ne nous laissent aucun espoir d'une baisse prochaine. Les riverains du fleuve et du bayou, s'ils veulent éviter une catastrophe, doivent tenir leurs levées en ordre et veiller jour et nuit.

Nous lisons dans le St-Charles *Herald* :

Notre digne concitoyen, M. F. Trépagnier, a reçu du gouverneur une commission de capitaine avec l'autorisation d'organiser une compagnie de milice dans cette paroisse.

Le *Herald* dit que les grévistes se sont payés à boire gratis au magasin du Dr Hubschman.

Courde cassation.—Condamnation d'un magistrat.—Les trois chambres de la cour de cassation se sont réunies en chambre du conseil pour statuer sur la poursuite disciplinaire dirigée par M. le ministre de la justice contre M. Nourry, juge suppléant au tribunal civil de Niort.

Les faits reprochés à ce magistrat étaient : 1° d'avoir coopéré à l'organisation d'une conférence faite à Niort par M. le sénateur Chesnelong contre les projets de loi sur l'enseignement; 2° d'avoir figuré parmi les organisateurs du banquet qui a suivi cette conférence; 3° surtout principalement d'avoir adressé à M. le préfet des Deux-Sèvres, qui venait de le révoquer en sa qualité de maire d'une commune de ce département, une lettre signée avec mention de son titre de juge suppléant et qu'il fit insérer immédiatement dans un journal de la localité, lettre dans laquelle M. Nourry se déclarait ennemi des institutions et du gouvernement actuel de la France.

La cour a prononcé contre M. Nourry la peine de la déchéance.

On lit dans le *Courrier de Bona* :

Par le courrier de France d'hier sont partis deux jeunes lionceaux destinés à une personne de Marseille. Ces deux lions, âgés seulement dé quelques semaines, sont accompagnés d'une bonne chèvre qui leur prodigue des soins véritablement maternels. Ils ont été capturés aux environs de Souk-Ahras.

A ce sujet, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de savoir comment s'y prennent les indigènes pour capturer les jeunes lions.

Tout d'abord, nous dirons que le métier de dénicheur de lions est un métier difficile. Quand un berger a remarqué la retraite où la lionne a mis bas, il observe, pendant quelques jours, les allées et venues de cette mère de famille. Pendant les premiers jours, il n'y a rien à faire, la lionne étant dans tout l'enthousiasme de sa maternité et ne quittant pas d'un pouce sa progéniture. Mais bientôt l'appétit et la nécessité de donner du lait à ses petits la forcent à quelques absences de plus en plus longues.

Le moment est venu d'opérer. Notre berger s'abouche avec quelque mauvais sujet des environs, lequel arrive un matin et prend position à l'endroit le plus proche du repaire. Le berger, après avoir vérifié de son mieux l'absence de la lionne, s'approche en rampant, saisit les petits lionceaux, les enveloppe dans son burnous et détale sans perdre de temps. Le mauvais côté de cette opération est que les lionceaux crient d'une voix assez aiguë, que leur mère perçoit très-bien à un kilomètre de distance.

Quand il rejoint son compère, le berger lui remet les petits qui disparaissent au triple galop. C'en est fait d'eux; leur mère ne les reverra plus.

Reste le berger à pied. Il prend le pas gymnastique et gagne le douar ou la tente la plus rapprochée. Si la lionne a entendu les cris de ses petits, elle rejoint bientôt le ravisseur et lui fait un sort, d'ailleurs toujours le même. Quelquefois il a la chance d'arriver au douar sans encombre.

On nous demandera, peut-être, pourquoi le berger n'opère pas lui même et pourquoi il associe le cavalier à l'opération. C'est que les indigènes, esprits pratiques, se disent que le risque court par le pâtéon est le même, qu'il soit trouvé détenteur ou non des lionceaux. Son affaire est claire; il n'y a pas à argumenter à cet égard.

Donc l'essentiel est de mettre le produit de l'affaire en lieu sûr. Si le berger fait une mauvaise rencontre sur son chemin, il aura du moins la satisfaction de penser que, pendant quelque vingt sous, un Bidel quelconque montrera, pour 50 centimes, la progéniture de la lionne aux badauds ameublé.

Et cette pensée lui rendra la mort plus douce.

Rotterdam, 28 février—Histoire d'une vieille dame et d'un parapluie. —Une vieille dame, habitant un village des environs de Rotterdam, avait perdu, ces jours derniers, un immense parapluie rouge, comme ceux dont se servent encore à présent, chez nous, les femmes de la Halle.

Elle se rendit aussitôt au bureau de police, où elle fit sa déclaration, et offrit "cent florins" de récompense à qui lui rapporterait l'objet perdu.

Cent florins! Pour expliquer cette prime élevée, il faut dire que le manche du parapluie était creux et que, dans ce creux, la vieille dame avait enfermé vingt mille florins en billets de banque.

On a retrouvé le parapluie, mais hélas! le manche était complètement vide.

Législature de la Louisiane.

Séance de samedi, 20 mars 1880.

SÉNAT.

M. Watkins, au nom du comité judiciaire, a recommandé le rejet du bill du Sénat, rapportant à la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans du Pacifique de payer une dette de $64,800, en raison qu'obligations quelconques ne l'ont lié à aucune loi le 1er janvier 1880; l'adoption du bill du Sénat créerait que les sommes judiciaires à publier en français, ne devra pas s'appliquer aux sommes dont la publication a commencé avant la promulgation de la loi en avant le choix du journal dans lequel les sommes devront être publiées; le rejet du bill décrétant que les ingénieurs et autres qui forment des "rotures"—frauduleusement de faux comptes—seront comptables d'un crime égal à un détournement de fonds.

Le comité de finances a présenté un rapport favorable sur le rédamation de Thomas Tredy, avec amendements. Il a soumis au même le bill de convoyeur de la chambre.

Sur la motion de M. Purlange, le bill qui a trait aux sommes en langue française (il en est question plus haut), a passé à la troisième lecture.

M. Cassidy a présenté un bill relatif aux règlements remis sur le tapis; un bill prohibant le tirage et la vente de billets d'une loterie quelconque non autorisée par les lois de l'Etat.

M. Harris a présenté un bill qui autorise le New Orleans City Railroad Company à construire une première voie le nouveau canal, près l'ex-trémité du lac.

M. Newton a présenté une résolution chargeant nos représentants au Congrès d'user de leur influence pour obtenir une allocation de $100,000 à l'effet de nettoyer et creuser les bayous Darrow, Berthelemy, Beaf, Macon, Kennedeuy et Vidal, dans la partie nord de la Louisiane.

La considération du mémoire des citoyens de Vermilionville, demandant une allocation de deux mille piastres pour le cronsement d'un ocean jusqu'à leurs terres, a été remise indéfiniment.

Le comité des corporations et des chartes de paroisses a présenté un bill au sujet des changements et des modifications des chartes de villes de l'Etat—la Nouvelle-Orléans excepté—il a recommandé l'adoption du bill de la Chambre pour empêcher la destruction du poisson.

Le bill du Sénat relatif aux statistiques a été renvoyé indéfiniment.

Le bill du Sénat établissant un asile d'aliénés dans la ville de Natchitoches, a passé à la troisième lecture.

Après une séance à huis clos, le Sénat s'est ajourné à deux—lundi—à midi.

CHAMBRE.

Présidence de M. Ogden.

M. Allain se lève pour une question de privilège. Il se plaint de ce que le *Democrat* l'a rangé parmi les hommes de ce parti parce qu'il a voté avec eux pour la charte de ville, et s'il ne relevait pas cette assertion, elle lui ferait du tort aux yeux de ses constituants.

L'orateur—Il n'y a pas de déshonneur à voter avec les démocrates.

M. Allain—Non, mais je tiens à faire savoir que je n'ai pas changé de parti. Je ne suis pas radical, mais je suis républicain, et je ne veux pas être mis dans une fausse position.

M. Robertson présente un bill alloeant $4000 en sus du crédit voté pour les sommes qui seront requises pour les frais du transport des archives à Houston-Bourg.

M. Harry présente un bil pour mettre en vigueur l'article 212 remettant la collection des taxes dans les districts qui ont souffert de l'inondation et d'autres calamités publiques, et le recouvrement des baux est remis à un an en lieu qu'à la maturité de la récolte prochaine.

M. Frazier présente un bill autorisant la nomination d'une commission qui sera une cour d'appel avec le pouvoir de décider toutes les affaires civiles quand l'intérêt en litiges n'excèdera pas $50,00,0. et du verdict de laquelle il n'y aura pas d'appel. Le bil est fondé sur l'art. 105 de la constitution, conçu ainsi :

"Il sera du devoir de l'assemblée Générale de passer telles lois qui pourront être jugées convenables et nécessaires pour décider des contestations par arbitrage."

Le bill institue une cour d'arbitrage composée de cinq membres qui seront nommés par le Gouverneur sur un salaire de $250 par an. Les membres devant rester en place jusqu'à l'âge révolu de 65 ans. Un membre de la Cour sera président et son vote sera décisif en cas de partage. La Cour entrera en session et continuera à siéger après avril 1880. De la décision de cette Cour, il n'y a pas d'appel et le rec plus ultra de l'intérêt qui pourra lui être soumis est de $50 000.

Le bill du dimanche de M. Hathaway passe à la seconde lecture.

Pendant la discussion, M. Kavanagh obtient la parole dans le but de présenter la résolution suivante :

"14, 13, 15. Attendu que nombre de membres et d'employés de cette chambre passent leur temps à chercher la solution d'un certain problème, au grand détriment des affaires publiques, c'est pourquoi il est

Résolu qu'aucun jeu de *puzzle* ne sera permis pendant les séances de la chambre et tout membre qui en essaiera ne sera pas considéré comme coupable de mépris de chambre."

M. Quinn demande que la résolution soit déposée sur le bureau attendu que le jeu de *puzzle* n'a présenté cet justement celui qui le premier a introduit dans la chambre les mystères du jeu de patience (puzzle (14-13-15).

M. Kavanagh repond—l'insinuation de toute la force de sa dignité outragée, et dit que le général Cosgrove est l'homme coupable.

Toute autre considération du bill est ajournée.

Le bill 97 "la loi du dimanche" requérant la fermeture de toutes les places d'affaires sujettes à licence, avec des exceptions, le dimanche, est pris en considération.

Après discussion, M. Heidenhain soutient que le bill est une espèce de législation de classe, particulièrement vexatoire pour les farmêtes de l'Etat; et que la Législature n'a pas le droit de l'adopter.

M. Quinn s'oppose à la motion. Il a éprouvé lui même les effets de la condi ion actuelle des affaires. Pendant 10 ans il a été forcé de se lever derrière un comptoir le dimanche et il appuye le bil dans l'intérêt des jeunes gens qui se trouvent dans la même situation.

M. Cosgrove s'oppose aussi à la motion. Le bill est absolument nécessaire pour la campagne. L'adoption se est demandée par le sentiment public dans tout l'Etat, et la Législature doit donner satisfaction à ce sentiment. On trouve à la porte du cabaret le dimanche une centaine d'hommes plus ou moins ivres et il en résulte fréquemment des querelles sanglantes. Une loi du dimanche empêcherait ces rassemblements et prévendra t de pareilles scènes. L'assertion que la Législature n'a pas le droit de passer cette loi est sans force. Si elle peut les soumettre à une licence, elle peut les régler.

M. Mahoney, Allain et Yall s'opposent aussi à la motion, substantiellement pour les raisons données par M. Cosgrove.

La motion de M. Heidenhain est rejetée.

Après l'adoption de nombre d'amendements le bill passe à la troisième lecture et est envoyé à l'impression.

Oui 58. Non 16, comme suit.

Votes affirmatifs. — Aitken, Allain, Archer, Armstrong, Atkins, Baskin, Billiu, Buchanan, Bulger, Butler, Cade, Carron, Cayolle, Cosgrove, Crain, Curley, Davidson, Devereaux, Dickerson, Dillard, Essex, Farmer, Faulkner, Fassel, Frasier, Gelson, Hall, Haney, Harris, Hathaway, Henry, Herring, Ives, Jackson, de Soto Marie, Jeffrion, Jones, Kirk, Kleinpeter, Mahony, Millaudon, Munday McCain, McCollough, McDowel, Mason, Pollard Prichard, Quinn, Rabenhorst, Richard, Talbus, Vaughan, Verret, Vincent, Weems, Williams, de Morehouse, Yell, Young, d'Iberle, Young de St-Landry.—58.

Votes négatifs.—Bulow, Carley, Dabel, Dudenhefer, Gibson, Heidenhain, Kavanagh, Lancaster, Legendre, Leitten, Lucke Morel, Richardson, Schneider, St. Clair, Voorhies —15.

Absents.—Barvey, Frans, Gardner, Jackson, de Natchitoches, Landry, Lyons Mixon, Morgan, McFarland McLeary, Ogden, de Pointe Coupée, Phillips, Phipps, Pope, Robertson, Roche, Stringfellow, Varnado, Williams, de Terrebonne.—21.

Présentation de bills.

Par M. Allain, bill pour payer à George H. Walker le millesime et le par diem comme membre de l'Assemblée Générale en 1877 et 1878.

Par M. Jones, demandant une allocation de $875 70 pour payer aux assesseurs l'arrêtement de la milice d'Etat en 1876.

Par M. Munday, bill de secours pour Thomas H. Winn.

Par M. Richardson — autorisant Frantz Huguet de Bâton-Rouge à poursuivre l'Etat.

Sur motion de M. Robertson le règlement est suspendu pour passer finalement le bill de la Chambre à Paton-Rouge. Les votes ont donné oui 72 et non 0. Le bill est finalement adopté.

Sur motion de M. Harris, le règlement est suspendu pour mettre au vote le bill 254 pour fournir des membres artificiels aux soldats confédérés. Il est adopté finalement par 70 contre 6.

L'orateur Ogden présente le rapport unanime du comité sur la dette de ville, avec un bill qui est mis au table, et envoyé à l'impression.

Sur motion de M. Jillin, le règlement est suspendu pour reférer les bills à leurs comités respectifs, après quoi la chambre s'ajourne à lundi, à 11 heures.

—Un fait des plus étranges vient de se passer à Valenciennes.

Samedi soir, un indivu inconnu, taillé en heroule, et portant sur l'épaule une énorme malle se présentait chez Mme X..., aubergiste, près de la porte de Mons, et demandait une chambre pour la nuit. Mme X... lui en indiqua une au second étage, puis lui offrit de l'aider à monter sa malle, qui paraissait fort pesante. L'inconnu refusa, alléguant que la malle contenait des objets très précieux et très fragiles. Il ajouta qu'il la monterait seul, dans le courant de la soirée, et quand attendant il allait la déposer dans un coin de l'estaminet. La aubergiste ne fit aucune objection.

A onze heures, la malle n'était pas encore montée. Comme c'est l'heure réglementaire pour la fermeture des cafés, Mme X.... s'apprête à mettre ses volets. Elle allait franchir le seuil de la porte, lorsqu'un bruit insolite, parti du fond de l'estaminet, vint frapper ses oreilles; elle se retourne, et s'aperçut que la malle remuait. On juge de son effroi : la malheureuse femme laissa tomber ses volets, et s'affaissa sur une chaise, plus morte que vive.

Quelques instants après, un gendarme entrait dans l'établissement.

"Il est onze heures et quart, dit-il, en s'adressant à Mme X....., votre estaminet est encore ouvert : je vous dresse procès-verbal."

La cabaretière, quelque peu remise de sa frayeur, lui expliqua pourquoi elle n'avait pas encore fermé.

Le gendarme la traita de "peureuse," et lui offrit d'ouvrir la malle. Au même moment, celle-ci remua de nouveau et il en sortit un faible cri. "Diable! s'écria le gendarme, il y a là-dessous quelque mystère que je veux dévairer.

Le dessus, il tira son sabre et fit sauter le couvercle de la malle. Il en sortit un solide gaillard qui, le révolver au poing, se précipitait sur le gendarme; mais celui-ci était sur ses gardes. Il lança un coup de sabre au mystérieux personnage qui se laissa arrêter après une courte lutte. Inutile d'ajouter que le possesseur de la malle a été également mis en état d'arrestation.

—*Le Gaulois* vient d'ouvrir une souscription pour offrir au général Vinoy une plaque en diamants de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

—Un train de marchandises, venant de Toulouse, a pris en écharpe, hier matin, à la station de Bon-Encontre, un train de voyageurs allant à Auch.

Il n'y a pas de morte, mais on compte une vingtaine de personnes contusionnées.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 21 mars.—Temps nuageux—Temps partiellement couvert plus vers le nord-est le sud-est, température généralement un peu élevée.

Température du 20 mars 1880.
Thermomètre de C. DUBOIS, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	53	12
Midi	62	16
3 P. M.	69	20
6 P.M.	64	18

Quelques météorologistes.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes, 6 mars, 6 h. 56 P. M.

Augusta, Ga	69	Louisville, Ky	58
Atlanta	66	Mobile, Ala	64
Galveston, Tex	71	Memphis, Tenn	61
Cairo, Ill	54	Nashville, Tenn	60
Chattanooga, Tenn	56	Nouvelle-Orléans, La	68
Cincinnati, O	46	New Orleans, La	68
Cleveland, Iowa	44	Omaha, Neb	46
Dubuque, Iowa	41	Pittsburgh, Pa	51
Dallas, Tenn	61	Savannah, Ga	67
Indianola	71	Shreveport, La	66
Keokuk, Iowa	46	St Louis, Mo	49
Key West, Fla	76	St Paul, Minn	32
La Crosse, Wi	36	Vicksburg, Miss	64
Leavenworth, Kas	50	Yankton, D. T	44

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (zéro du plus bas).

Augusta	25.00	Nashville, Tenn	46.00
Cairo, Ill	44.00	New Orleans	1.00
Cincinnati, O	37.11	Omaha, Neb	5.10
Davenport, I	2.00	Pittsburgh, Pa	8.00
Keokuk, Iowa	3.10	Shreveport, La	21.00
La Crosse, Wis	1.04	St Louis, Mo	10.02
Leavenworth, K	3.04	St Paul, Minn	zéro
Louisville, Ky	13.00	Vicksburg, Miss	43.00
Memphis, Tenn	34.00	Yankton	1.00

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

O. CORNELIUS, SIGNAL CORPS,
Sergent Signal Corps, U. S. A.

Mariage, mainemnoce et décès inscrits au bureau de santé :

MARIAGE—Martin Loscher à Mlle Adélaïde Hauer.

Wm. Brunell à Mlle Anna Janney,
Hermann A. Beck à Veuve A. M. Miller,
Jos. B. Cuiller à Mlle Marie Lonzile,
Edward P. Meehan à Mlle Linda Simpson,
Rosalino Guarino à Mlle Caroline Vaela,
Jos. V. Bitterwolf à Mlle Catherine M. Stagner,
August Kemmyer à Mlle J. Rosa Kaltwasser.

NAISSANCES—Mme G. W. M. Solbach, un garçon, 21 fév.

Mme R. B. Hamilton, une fille, 26 fév,
" A. D. Kvetz, une fille, 12 mars,
" Chas. I. Stout, une fille, 8 mars,
" Chas. Johnson, une fille, 1er mars,
" D. P. Hale, une fille, 13 fév,
" Gustave Lehmann, une fille 4 mars,
" R. M. Cennis, une fille, 17 mars,
" T. T. Villars, une fille, 24 nov,
" Charles Burkhart, une fille, 12 mars,
" Frank M. Normann, une fille, 26 fév,
" William Walsh, un garçon, 21 fév,
" W. J. Steptoe, une fille, 8 mars,
" Robert Brooks, une fille, 17 mars,
" Edmund Bell, une fille, 9 fév,
" Jno. Hanlon, une fille, 10 mars,
" Francis Ruzevier, une fille, 12 fév.

DÉCÈS—Wm. Ryan, 67 ans, 309 rue St-Pierre, natif d'Irlande.

Washington Meadows, c, 27 ans, 169 rue Erato, natif d'Alabama.

G. Vardicheni, 19 ans, 24 rue Sorapara, natif d'Italie.

Peter Wonsfarth, 1 mois, rue Philip, près Tchoupitoulas.

Chas. Kilbeck, 65 ans, 47 rue Polymnie, natif d'Allemagne.

Pabla Hall, c, 3 mois, 97 rue Villars, côté nord.

Mary O'Brien, 65 ans, octo Palmyre et Tonti, native de la Nlle-Orléans.

Mary G. Rebes, 45 ans, 107 rue Rousseau, native d'Allemagne.

Mary E. Castro, 7 mois, 38 rue Esplanade.

Pauline Caelmir, c, 23 ans, rue Lopez, près Dumaine, native de la Louisiane.

La Semaine Sainte—Cathédrale St.-Louis.—Durant cette semaine, tous les offices seront présidés par Sa Grandeur Monseigneur le Coadjuteur.

Aujourd'hui dimanche : Bénédiction des Rameaux et procession, suivies de la grand'messe et du chant solennel de la Passion, à dix heures.

Mercredi, jeudi et vendredi : office des Ténèbres, à 5 heures après-midi.

Jeudi Saint : Consécration des Huiles Saintes et messes pontificales, à laquelle tous les prêtres non empêchés doivent assister à 9 heures du matin.

Le Mandatum ou Lavement des pieds, à 3 heures de l'après-midi.

Vendredi, office du matin, à huit heures.

Samedi, office du matin, à 7 heures, jeudi et vendredi, les sermons sur l'Eucharistie et sur la Passion auront lieu à 7 heures du soir.

Décisions de la cour suprême de la Louisiane.—Lorsqu'une succession n'a pas de dettes, et qu'il n'y a pas de legs à payer, une administration n'est pas nécessaire, et la délégation d'un exécuteur testamentaire ne sera point ratifiée.

—Il n'existe pas de loi qui autorise la nomination d'un tuteur *ad hoc* pour un mineur, tant que n'est pas décidée l'opposition que fait une personne qui réclame la tutelle au tuteur désigné par le testament du père et de la mère du mineur.

—Quand une tutelle est réclamée par le plus près parent mâle d'un mineur, à exclusion du tuteur nommé par le testament, le premier peut procéder, immédiatement, par séquestre ou toute autre mesure conservatrice nécessaire à la protection des biens du mineur.

—La règle d'après laquelle les preuves orales ne sont pas admissibles pour expliquer ou changer un acte authentique, ne s'applique nullement à l'instruction d'une affaire criminelle — instruction dans laquelle on cherche à se prouver, comme partie du *res gestæ*, ce que le prisonnier a dit ou fait à une certaine époque.

—Dans une poursuite criminelle, l'accusé a le droit de faire subir un contre-examen aux témoins à charge, sur tout fait tendant à établir sa défense, que ce fait se rattache ou non aux faits mentionnés dans l'acte en chef. Si ce droit ne lui est pas accordé, le *verdict* prononcé contre lui devra être écarté.

—Lorsqu'un troisième opposant cherche à arrêter une vente en se disant propriétaire d'un des objets saisis, la valeur de cet objet, et non le montant de la réclamation du demandeur, doit décider si le décret basé sur l'opposition justifie un appel.

—Le propriétaire d'une habitation, s'il établit l'existence des conditions qu'exige la loi du homestead, peut, lorsqu'il soit médecin ou membre d'une autre profession, réclamer l'exemption que la loi accorde.

—Un jugement rendu à l'occasion d'un *rule* pour repousser une injonction, n'est pas valide, s'il est rendu hors des limites de la paroisse où les parties résident, quoqu'il ait été comme le chaus le district judiciaire du juge qui l'a prononcé.

—Celui qui est du juge d'une cour et n'a jamais rempli les formalités habituelles, attendu que la cour a été abolie peu après l'élection, n'a pas le droit d'exiger un salaire en se fondant sur ce qu'il a été illégalement privé de ses fonctions.

Sentence de M. Edward C. Palmer.—Hier étant le jour des sentences, la foule avait, de bonne heure, envahi tout l'espace réservé au public, à la cour criminelle supérieure.

On savait que M. Edward C. Palmer, ancien président du Louisiana Savings Bank, déclaré coupable le 7 février, d'avoir détourné $47,437 36 au préjudice de l'institution, allait comparaître devant le juge.

A dix heures, le prisonnier, accompagné de ses avocats MM. Henry C. Miller et George E. Lacey, s'est présenté à la barre.

Le magistrat lui a fait une allocution :

"Edward C. Palmer, lui a-t-il dit, vous étiez accusé de vous être approprié, le 28 juin dernier, de l'argent appartenant au Louisiana Savings Bank; vous étiez également accusé de vous être approprié de l'argent déposé à la banque.

"Après un jugement par un jurl impartial et une défense présentée par d'habiles avocats, vous avez été déclaré coupable du crime dont vous étiez accusé. Avez-vous à donner une raison quelconque pour laquelle votre sentence ne serait point prononcée?"

M. Palmer, dont le visage était d'une pâleur livide et la voix éteinte, a répondu au juge : "Je ne retiendrai pas Votre Honneur par des observations."

Le magistrat l'a alors condamné à trois ans de travaux forcés au pénitencier et aux frais du procès.

Les défenseurs ont aussitôt interjeté appel à la cour suprême.

M. Palmer a été renvoyé en prison.

Cours de district.—A la deuxième cour la succession de Joaquin Miller et de sa femme, celle de George Louis Lorenger, sont ouvertes. Joseph L. Weitkamp a été émancipé.

—A la sixième cour, Jose Martinez réclame à M. M. H. Brooks et autres la somme de $100.

L Butcher's Union Slaughter House and Live Stock Company contre le Crescent City Live Stock Landing (Company. Dans ce procès, les demandeurs, qui forment une corporation créée d'après les lois de l'Etat pour la boucherie, ont obtenu une injonction qui empêche les défendeurs d'intervenir dans leurs affaires.

Cour du juge Hiltenberger.—Le juge a acquitté Henry Young, accusé de s'être battu et d'avoir troublé la paix; John Henry, accusé de voies de fait; Mathias Hborn, accusé d'être entré, nuitamment, dans une maison, avec effraction; Wm Bradford, accusé de bris de prison; Mme Joséphine Langlois et Mme M. Evanet, accusées d'insultes.

Josephine Walker, accusée de larcin, a été envoyée devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

Minnie Golden, accusée d'ivrognerie, a été condamnée à une amende de $2.50 ou à cinq jours de prison de paroisse.

Pep. Larero, accusé de voies de fait, a été requis de donner un cautionnement de $250.

—Le jurs dans l'affaire de John Wischondorff, accusé d'avoir détourné, alors qu'il était commis de la maison Mintz-Duckiwerth & Cie, un chèque de banque de $132,85 a rendu un verdict de culpabilité et a recommandé l'accusé à la clémence de la cour.

Arrivée des troupes et des prisonniers de St-Charles.—Le détachement du régiment d'artillerie légère de la Louisiane est arrivé ce matin à une heure et quart, avec douze des grévistes noirs en charge du shérif de la paroisse; ce dernier les a amenés à la prison de paroisse.

L'interrogatoire a eu lieu hier à la maison de cour de St-Charles.

Les accusés par l'intermédiaire de leur avocat, M. Sewall, se sont avoués coupables de délit—troples—sur les habitations et ont demandé que l'examen sur le chef d'attaque à main armée, avec intention de meurtre sur MM. Kelly et Harris, soit remis à un autre jour.

Le juge James D. Augustin les a alors condamnés à une amende de vingt piastres ou à vingt jours de prison.

L'avocat de paroisse, M. Noël St-Martin, ayant fait remarquer à la cour le mauvais état de la prôle, a demandé que les accusés fussent envoyés en ville pour plus s sûreté en attendant que l'interrogatoire sur le chef principal ait lieu.

La cour ayant accordé la demande de l'avocat de paroisse, le col. LeGardeur a immédiatement télégraphié au gén. John Glynn je de lui envoyer un train spécial.

Vu l'heure avancée, nous ne pouvons donner plus de détails.

Cour du juge Sheehan.—L'interrogatoire de Thos Moran et de Frank Foley, accusés d'attaque à main armée, a été remis au 6 avril. Moran a fourni un cautionnement de $5,000 et Foley en a fourni un de $2,500.

Wm Petty, accusé d'obtention d'argent sous de faux prétextes, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

Mary McKenna et Fannie Fitzsimmons, accusées d'ivrognerie, ont été condamnées à une amende de cinq piastres ou à dix jours de prison de paroisse.

John Maloney et William Grace, contre qui la même accusation avait été portée, ont été acquittées.

Joséphine Smith, John William, Jas. Smith, Hy Johnson, Alf. Brooks, Charles Sample, Richard Rush, Geo. Washington et Ed. Looner, accusés d'ivrognerie et de bris de paix, ont été condamnés à cinq piastres d'amende ou à dix jours de prison.

Jno Davis, Jessie Perry, Steve Maney, Jim Grimmage, accusés de voies de fait; Mme Sarah Hanbold, accusée d'insultes; Enoch Newman, accusé d'avoir tué un mulet par méchanceté, ont été acquittés.

Les troubles de la paroisse St Charles.—Voici l'ordre officiel en vertu duquel des troupes ont été envoyées dans la paroisse St-Charles, à la nouvelle que des désordres y avaient éclaté et que les autorités locales étaient impuissantes à les réprimer.

État de la Louisiane,
Bureau de l'adjudant-général,
Nlle Orléans, 18 mars 1880.

Ordre SPÉCIAUX No 5.

Son Excellence le Gouverneur Louis A. Wiltz, commandant en chef, ayant été informé d'une manière positive qu'il existe dans la paroisse St-Charles des troubles que les autorités sont incapable de réprimer, le major-général W. J. Behan, commandant la première division de la Garde Nationale de l'Etat de la Louisiane enverra dans le plus bref délai possible sur le théâtre des désordres un détachement des Gardes de l'Etat, de 100 hommes au plus, sous le commandement d'un officier prudent et intelligent, pour aider les dits autorités à rétablir l'ordre et, si cela est nécessaire, à arrêter les meneurs.

Le major W. A. Strong, attaché à l'état-major personnel de Son Excellence, accompagnera le détachement pour se concerter avec les autorités de la paroisse et leur prêter son concours.

Par ordre du com nandant en chef,
G. T. BAUTREGAN,
Adjudant-général.

Comité exécutif du Hancock Association of Louisiana.—Les membres du comité exécutif de l'Association Hancock se sont réunis, hier soir, au-dessus du Hawkins Saloon, No 154 de la rue de la Commune.

Le meeting a été appelé à l'ordre par l'honorable John McEnery.

Sur motion, on a procédé à une organisation permanente.

M. John McEnery a été nommé président, M. Robert C. Wood secrétaire, M. A. H. Isaacson, trésorier.

Un comité de finance, composé de MM. Kenner, Wintz, Macready, Perry Nagent, A. H. Isaacson et Jos. Collins a été nommé, avec pouvoir d'ajouter d'autres noms au comité, à la juge convenable.

MM. I. W. Patton, Brent et Robert C. Wood, ont été chargés de composer un comité de correspondance; de choisir un local pour les séances du comité.

La séance a été levée et le meeting s'est ajourné sujet à l'appel du président.

Nouvelles de Monseigneur l'Archevêque.—Monseigneur le Coadjuteur et le très Rev. Père Rouxel ont reçu tout récemment des lettres de Sa Grandeur Monseigneur Perché. La santé de notre vénérable Archevêque est sensiblement améliorée.

Le Prélat a quitté Rome et il s'est rendu à Bordeaux, où il est l'hôte de M. l'abbé Parenteau, curé de l'église Ste-Eulalie.

Paragraphes.—Mgr Leray, coadjuteur du diocèse, est de retour parmi nous.

—Le pont de l'encoignure des rues Poydras et Liberté, celui de l'encoignure Commune et Bassin—ont besoin de réparations.

—Une lampe remplie d'huile gazoline a fait explosion au No 47 de la rue Girod. Mary A. Kelly a eu les mains brûlées en essayant d'étouffer les flammes.

—Le poteau du reverbère du coin des rues Espagne et Craps a été renversé par un cheval.

—Les German Guards, ancienne compagnie C du bataillon allemand, capitaine Geo. Muller, premier lieutenant O. A. P. Stoll, second lieutenant A. Wermes, H. Opitz, secrétaire, célèbrent, aujourd'hui, dimanche le second anniversaire de leur organisation. Le pardonnerpel McFarland, McLeary, Ogden, St. Charles, Lillie, Camp, Calliope, Magnolia, Julie, Camp, Commune, Carondelet, Remparts, Esplanade, Chartres, St. Louis, Royale, Bienville, et auront une réception, à quatre heures de l'après-midi, à leur quartier général, Sovereign's Hall, coin Bienville et Passage de la Bourse.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $19,923 20, dont $2,654 39 provenant du département du revenu intérieur, $40, en or, $3,890 en billets, et $4210 20, en argent, provenant de la douane, $6,200 du bureau de poste, $6,718 60 de différentes sources.

—Les maîtres draymen se sont réunis hier matin. Leurs employés se proposent, dit-on, d'exiger une augmentation de gages.

—La nouvelle société lustrante de bienfaisance donne un grand bal paré et masqué, le samedi soir, 27 mars, à la salle Grunewald. Le prix du billet est d'une piastre. Nos remerciements au comité pour des invitations.

—Le club dramatique et social No 1 donne sa quatrième grande fête champêtre le dimanche, 11 avril, à l'Oakland Park. Le prix du billet est de cinquante sous. Merci des invitations.

—La grande fête annuelle—feux d'artifices et bal—de la société de bienfaisance des Fils de la Louisiane a lieu le dimanche de Pâques, 28 mars, sur Pair Grounds. Elle promet d'être magnifique. Le prix du bill